

Ouïgours de Guantanamo : le Conseil fédéral doit prendre rapidement une décision positive : la valse-hésitation de la Suisse est indigne : rappel des faits

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1853

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grandes banques. Or aujourd'hui economiesuisse, appuyée par la conférence des directeurs cantonaux des finances (parce que les banques cantonales ne sont pas concernées) et les partis bourgeois, refuse dans la procédure de consultation ce que le Conseil fédéral avait pourtant promis: augmenter les moyens financiers à disposition pour offrir une garantie de remboursement par la Confédération jusqu'à concurrence des limites inscrites provisoirement dans la loi, soit 100'000 francs par déposant.

L'Europe a porté cette garantie

à 100 000 €, les Etats-Unis à 250 000 \$. En Suisse, personne ne s'oppose à prolonger au-delà de 2010 le montant de 100'000 francs ainsi que les mesures pour les fonds de la prévoyance professionnelle. Mais qui va payer? Les banques et leurs alliés refusent de passer à la caisse: pas de fonds de garantie financé par les banques, pas de garantie de la Confédération également à la charge des banques. Prétexte: ne pas réduire la capacité concurrentielle de nos banques. Peu leur importe que leurs concurrents étrangers, eux, sont mis à contribution.

Il est évident pour tout le monde qu'il faut à tout prix éviter une panique des déposants. Chacun sait qu'en cas de crise, la Confédération et la BNS interviendraient comme elles l'ont fait pour UBS. Alors pourquoi payer se disent les banques. Si l'Etat se porte à leur secours, vu leur importance pour notre économie, encore faudrait-il que cette solidarité ne soit pas à sens unique. D'autant plus que la fiscalité helvétique est particulièrement avantageuse pour ce secteur: imposition des bénéfices réduite au minimum, pas d'impôts sur les plus-values pour les actionnaires privés, pas de TVA.

Ouïgours de Guantanamo: le Conseil fédéral doit prendre rapidement une décision positive

La valse-hésitation de la Suisse est indigne: rappel des faits

Jean-Daniel Delley (15 janvier 2010)

«Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération», le Conseil fédéral donne plutôt l'impression de ne rien diriger et de préférer la temporisation à la décision. Le dossier des deux ressortissants ouïgours détenus à Guantanamo en est une consternante illustration.

En janvier 2009, le gouvernement helvétique salue la décision du président Obama de suspendre les procédures d'exception contre les détenus de Guantanamo, des procédures qui violent les Conventions de Genève, et de fermer cette prison. Berne répond favorablement à la demande américaine d'accueillir certains des détenus qu'un renvoi dans leur

pays mettrait en danger, une disponibilité qui n'est peut-être pas étrangère aux relations alors tendues avec les Etats-Unis en raison des activités délictueuses d'UBS.

Fin août, une délégation suisse se rend à Guantanamo pour évaluer le dossier des candidats à l'accueil. Puis la bonne volonté helvétique faiblit. Trois détenus, un Lybien, un Algérien et un Ouïgour, «vendus» par le Pakistan aux Américains et reconnus sans danger par ces derniers, se voient refuser l'asile par l'Office fédéral des migrations. Le recours du candidat algérien est admis par le Tribunal administratif fédéral pour cause de procédure bâclée. Le recours des deux autres

requérants n'a pas encore été tranché.

En décembre, le Conseil fédéral accepte de donner asile à un ressortissant ouzbek qui sera pris en charge par le canton de Genève. Le Jura rappelle alors qu'il a manifesté sa disponibilité à accueillir les deux derniers Ouïgours de Guantanamo sans point de chute, une décision restée sans réponse. Mais la Chine se manifeste. Sa représentation à Berne demande à la Suisse de renoncer à son invitation et exige que ces deux citoyens chinois, considérés comme des terroristes par Pékin, lui soient livrés. Courageusement, la commission de politique de sécurité du Conseil national conseille au Conseil fédéral de

renoncer.

Des députés UDC, habituellement sourcilleux en matière de souveraineté suisse, se montrent soudain bien timides: Christoph Mörgeli craint la suppression de milliers d'emplois en cas de conflit avec l'Empire du milieu; et Yvan Perrin, que l'isolement de la Suisse au milieu de l'Europe n'a jamais troublé, constate que notre pays a déjà

suffisamment de problèmes avec ses voisins sans s'attirer encore les foudres de la Chine. La commission des affaires extérieures du Conseil des Etats s'est contentée de faire part de sa préoccupation.

Aux dernières nouvelles, Eveline Widmer-Schlumpf doit encore rencontrer un ministre jurassien à la fin de ce mois avant que le Conseil fédéral ne se décide. Les deux Ouïgours

attendront donc. Voilà bientôt huit ans qu'ils croupissent dans des cellules de haute sécurité, sans procès et sans condamnation et même reconnus innocents. Cette temporisation est indigne. La référence aux Conventions de Genève et aux droits humains ne peut se contenter de l'habituel gargarisme officiel; elle exige maintenant une décision concrète.

La musique, parent pauvre de l'enseignement

Une initiative sur le plan fédéral, un projet de loi vaudois: l'occasion de faire le point

Albert Tille (16 janvier 2010)

Tous les superlatifs sont permis pour montrer l'importance de la musique. Elle contribue au développement intellectuel et émotionnel de l'enfant. Elle favorise sa socialisation tout comme celle des adultes.

Elle est omniprésente dans la vie quotidienne, mais occupe une place restreinte dans l'enseignement. Le Conseil suisse de la musique, l'association faîtière des sociétés de musique, entend corriger cette anomalie par une initiative fédérale. Le Conseil fédéral propose de rejeter sans contre-projet ce texte soutenu par plus de 150'000 signataires.

Cette décision gouvernementale ne surprend pas. Par maladresse, ou par provocation politique pour obtenir des sous, les auteurs de l'initiative demandent à la Confédération d'imposer des règles à l'enseignement de la

musique dans les écoles. Depuis la création de l'Etat fédéral, l'instruction publique est du ressort des cantons. Pour harmoniser les pratiques scolaires, des nuances à cette règle fondamentale ont été apportées il y a cinq ans par une modification constitutionnelle. Sur ces nouvelles bases, l'ensemble de l'édifice de l'instruction publique se reconstruit, du bas vers le haut, par conventions passées entre les cantons. La Confédération peut leur donner force obligatoire. C'est le processus *Harmos*. En voulant réglementer par le haut l'enseignement de la musique, l'initiative va donc à rebrousse-poil de la réforme en cours.

L'initiative demande également à la Confédération d'encourager la formation musicale. Le Conseil fédéral peut facilement montrer que cette demande est inutile. Elle ferait simplement double emploi avec l'article 69 de la

Constitution qui permet expressément un tel encouragement. La très prochaine loi fédérale sur la culture prévoit ce subventionnement.

Le texte du Conseil suisse de la musique entend agir dans le domaine extrascolaire. Il voudrait forcer les cantons à légiférer sur les écoles de musique. Le Conseil fédéral rejette cette contrainte. Elle serait pourtant salutaire. La Suisse compte 400 écoles de musique de niveau, de statut et de financement fort divers. Rien ne garantit la qualité de la formation des quelque 260'000 élèves qui les fréquentent. Le montant des écoles varie fortement, indépendamment du niveau des cours.

Le cas du canton de Vaud est significatif. A l'appui d'un projet de loi, le Conseil d'Etat constate qu'il existe des déserts régionaux dans l'offre de